DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

JPM ESG Green Social & Sustainability IG EUR Bond, un compartiment de BNP PARIBAS EASY, action : Track I Capitalisation (LU2365458491)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)
Site Internet : https://www.bnpparibas-am.com
Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.
La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.
Date de production du document d'informations clés : 15/06/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP PARIBAS EASY, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.
BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Le Fonds est un fonds géré passivement qui suit les indices.

Le Fonds cherche à reproduire (avec une erreur de suivi maximale* de 1 %) le rendement de la J.P.Indice Morgan ESG Green social & Sustainability IG EUR Bond (TR) (Bloomberg : Indice JPEIGSSE) (l'indice) en investissant dans des titres de créance émis par des pays et des sociétés figurant dans l'indice, en respectant les pondérations de l'indice (réplication complète), ou dans un échantillon de titres de créance émis par des pays et des sociétés figurant dans l'indice (réplication optimisée).

Lorsqu'il investit dans un échantillon de titres de créance, l'erreur de suivi du Fonds peut être plus élevée.

L'indice se compose d'obligations vertes, sociales et durables émises en euros sur les marchés développés et émergents, en mettant l'accent sur les obligations vertes qui sont alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les méthodes de notation et de contrôle de la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise (ESG) (telles que les conventions environnementales, les conventions sur les droits du travail, les droits de l'homme, etc.) sont appliquées pour incliner les émetteurs classés plus haut sur les critères ESG et les émissions de « obligations climatiques certifiées », et pour sous-pondérer ou supprimer les émetteurs classés plus bas. La source de l'étiquetage et de la certification des obligations vertes, sociales et durables est Climate Bonds Initiative, un système d'étiquetage des obligations, des prêts et d'autres instruments de dette, fondé sur des critères scientifiques rigoureux et conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter le réchauffement à moins de 2 degrés (www.climatebonds.net). En conséquence, les émetteurs soumis à des violations importantes des principes du Pacte mondial de l'ONU et ceux impliqués dans de graves controverses liées aux ESG sont exclus de l'Indice. Le type d'approche mis en œuvre ici est thématique (l'indice est composé d'entreprises qui fournissent des produits et des services prouvant des solutions concrètes à des défis environnementaux et/ou sociaux spécifiques, cherchant à bénéficier de la croissance future prévue dans ces domaines tout en contribuant des capitaux à la transition vers une faible émission de carbone,Économie inclusive). La stratégie extra-financière de l'indice peut comporter des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le rééquilibrage de l'indice.
De plus amples informations sur l'indice, sa composition, son calcul et ses règles de revue périodique et de rééquilibrage, ainsi que sur la méthodologie générale à l'origine des indices ESG de J.P Morgan, sont disponibles sur www.jpmorgan.com.

*l'erreur de suivi est un indicateur de risque qui mesure à quel point un fonds suit le rendement de son indice de référence.
Les revenus sont réinvestis de manière systématique.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 3 années.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS EASY. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.
- L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.
- De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site https://www.bnpparibas-am.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque





L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 3 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des instruments de Taux d'intérêt. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt a pour conséquence une diminution de la valeur des investissements en obligations et titres de créance et, plus généralement, des instruments à revenu fixe.
Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.
- Risque opérationnel : en cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans **Exemple d'investissement : 10.000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6.123,23 EUR -38,77%	6.271,31 EUR -14,40%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7.670,79 EUR -23,29%	7.335,3 EUR -9,81%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10.163,76 EUR 1,64%	10.820,86 EUR 2,66%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11.160,86 EUR 11,61%	11.798,06 EUR 5,67%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2016.
Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2019.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.
En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	29,28 EUR	95,33 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,29%	0,30%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,97% avant déduction des coûts et de 2,66% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	26 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	3,28 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.
Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.
Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.
En outre, les ordres de souscription, conversion ou rachat des investisseurs pourront faire l'objet d'un prélèvement anti-dilution (de maximum 1.5% pour la souscription et la conversion, et de maximum 1% pour la sortie et la conversion) versée au compartiment afin de couvrir les coûts de transaction.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 10, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
  (1) Cliquez sur https://www.bnpparibas-am.lu (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain au cours de la dernière année par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.